

APPENDICE C

FORMULAIRE DE TEST DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

[POUR ARBITRES]

Nom: _____

Tous les arbitres en nomination nationale, les arbitres nationaux et FIFA doivent réussir un test de condition physique supervisé trois (3) fois par année – avant le 15 mai, 1er juillet et 1er septembre, adhérant aux critères suivant:

Test #	Distance	Résultat
1	course de 12 minutes (2,700 m)- (homme) course de 12 minutes (2,400 m)-(femme) (Il n'est pas permis de marcher)	_____
2	sprint de 50 mètres (7.5 secondes)- homme sprint de 50 mètres (9.0 secondes)- femme	_____
3	course de 200 mètres (32 secondes)- homme course de 200 mètres (40 secondes)- femme	_____
4	sprint de 50 mètres (7.5 secondes)- homme sprint de 50 mètres (9.0 secondes)- femme	_____
5	course de 200 mètres (32 secondes)- homme course de 200 mètres (40 secondes)- femme	_____

Date du test: _____

Endroit du test: _____

Nom du Superviseur: _____

Signature: _____

**Il est nécessaire que la formule médicale soit présentée au Superviseur
avant de prendre le test de conditionnement physique**

Veuillez compléter et remettre à:

l'Association canadienne de soccer

237, rue Metcalfe

Ottawa (Ontario)

K2P 1R2

Fax: 613-237-1516